

# JOUY-MAUVOISIN



**JANVIER 2023**

**BULLETIN MUNICIPAL N° 147**



**Contacts :**

**Téléphone :** 01 34 76 51 21

**Email :** [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)

**Internet :** <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

## SOMMAIRE

- ☑ Editorial
- ☑ Extraits des délibérations du conseil municipal.
- ☑ Extrait séance de travail du conseil municipal.
- ☑ Informations municipales
- ☑ Informations diverses



En ce début d'année je vous adresse tous mes meilleurs vœux. Que 2023 vous apporte joie, bonheur et santé.

Cette année 2023 nous a permis de renouer avec la cérémonie des vœux à la population et vous étiez nombreux à y assister, environ 80 personnes. Même si la tradition des vœux est à la suppression dans beaucoup de communes, notamment les villes, nous avons fait le choix de perpétuer la tradition dans la sobriété et la proximité.

Les vœux, c'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée. En l'occurrence de deux années puisque la crise sanitaire nous a obligés à annuler la cérémonie à deux reprises.

Comme annoncé, 2022 a été encore une année de travaux sur nos bâtiments communaux. Environ 100 000 € de travaux, dont 38 % de subventions, pour la toiture du logement/école et le changement des dernières portes et fenêtres. Les travaux du contrat rural sont achevés. Les grosses dépenses à destination de nos bâtiments sont terminées.

Nous avons équipé le tracteur d'un chargeur pour 11 000 €.

En 2023 nous finaliserons le dossier Parking/cimetière.

La situation économique affecte beaucoup d'entre nous mais comme toujours, surtout les plus défavorisés.

Les collectivités n'y échappent pas. L'augmentation des tarifs de l'électricité, la hausse du coût des produits en général, vont impacter les finances de notre commune.

L'appel aux dons pour la réparation de la sous-toiture de l'église va se terminer bientôt. Alors si vous portez un intérêt à la conservation de cet édifice n'hésitez pas. Les dons sont défiscalisés à 66 %.

Je vous réitère tous mes bons vœux pour cette nouvelle année qui commence et une bonne lecture de ce nouveau numéro de notre bulletin municipal.

Le maire  
Alain BERTRAND

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 NOVEMBRE 2022

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Jérôme LENFANT

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Stéphanie DA FORNO, M. Didier LEOPOLD, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES, M. Julien HERON qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, Mme DOS SANTOS Elisabeth qui a donné pouvoir à M. Jean RECULE et M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à M. Bruno LEBLOND

### **ADHESION AU CONTRAT GROUPE STATUTAIRE 2023-2026 DU CIG GRANDE COURONNE**

Par délibération en date du 17 novembre 2021, le conseil municipal avait décidé de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire proposée par le CIG.

La procédure étant achevée, le CIG présente les résultats de la consultation afin que la commune puisse délibérer sur son adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Jouy-Mauvoisin par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

**Agents CNRACL**

Pour un taux de prime de : 6.50 %

**Agents IRCANTEC**

Pour un taux de prime de : 1.10 %

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

### **REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS ET DE LOCAUX ARTISANS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les loyers des logements et des locaux artisans communaux situés au 9, rue des Cornouillers et Route de Mantes n'ont pas été révisés depuis 2020. Il propose donc de procéder à leur révision.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les loyers des logements communaux seront les suivants :

- pour les appartements n° 1, 2 et 6 (30 à 35 m<sup>2</sup>) : 426 € par mois au lieu de 412 €
- pour l'appartement n° 3 (50 à 55 m<sup>2</sup>) : 533 € par mois au lieu de 515 €
- pour l'appartement n° 4 (50 à 55 m<sup>2</sup>) : 430 € par mois au lieu de 415 €
- pour l'appartement n° 5 (30 à 35 m<sup>2</sup>) : 322 € par mois au lieu de 311 €
- pour l'appartement n° 7 (61 m<sup>2</sup>) : 628 € par mois au lieu de 607 €
- pour l'appartement n° 8 (41 m<sup>2</sup>) : 492 € par mois au lieu de 475 €
- pour le logement de l'école situé route de Mantes : 560 € par mois au lieu de 541 €

Pour les locaux artisans, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 5.70 € au lieu de 5.50 €. Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 NOVEMBRE 2022 (suite)

### ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le maire avait demandé à l'assemblée de réfléchir sur une éventuelle revalorisation des tarifs municipaux, au vu de la situation économique actuelle.

#### La cantine – garderie

Le bilan de la cantine garderie pour l'année scolaire 2021/2022 a fait ressortir un déficit de 3 730 €. De plus, la société de restauration scolaire Yvelines Restauration a augmenté le prix de son repas de 2.99 € HT à 3.12 € HT et la commune doit faire face à l'inflation.

Le conseil municipal décide donc à la majorité de revoir les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :

#### Cantine

\* 5.80 € au lieu de 5.45 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 3 à 4 jours par semaine.

\* 6.30 € au lieu de 5.95 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 1 à 2 jours par semaine.

#### Pour les enfants apportant leur repas complet dans le cadre d'un PAI:

\* 2.50 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 3 à 4 jours par semaine.

\* 3.00 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 1 à 2 jours par semaine.

#### Garderie

\* 3.00 € au lieu de 2.80 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 3 à 4 jours par semaine.

\* 4.00 € au lieu de 3.50 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 1 à 2 jours par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder à une actualisation des prix des services suivants :

#### Les concessions du cimetière communal.

Le montant des concessions du **columbarium** est fixé comme suit :

Concessions 15 ans : 300 € au lieu de 291 €

Concessions 30 ans : 600 € au lieu de 582 €

Concession 50 ans : 1000 € au lieu de 990 €

Ces nouveaux tarifs seront appliqués dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le tarif des concessions du cimetière reste identique. Le droit de superposition sera appliqué à toute nouvelle demande de concession pour deux personnes.

#### La location de la salle de Loisirs

Le prix de la location de la salle de loisirs pour le week-end passe à 165 € pour les joyaciens et à 215 € pour les extérieurs et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les cautions restent identiques à savoir 250 € pour les habitants de la commune et 350 € pour les extra-muros.

#### La location de la salle polyvalente

Pour toute nouvelle réservation effectuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs de la location de la salle polyvalente seront les suivants :

Location pour le week-end :

470 € au lieu de 450 € pour les habitants de la commune

950 € au lieu de 895 € pour les personnes extérieures

Location pour une journée en semaine (fériée ou non) :

Seront appliqués les tarifs du week-end divisés par deux et pour une demi-journée par quatre.

Location du 31 décembre :

950 € pour les habitants de la commune et les personnes extérieures.

#### Les jardins familiaux

Après en avoir débattu, les conseillers proposent que les jardiniers soient consultés avant de délibérer sur le tarif des jardins familiaux.

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 30 / 11 / 2022

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Jérôme LENFANT

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Stéphanie DA FORNO, M. Didier LEOPOLD, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES, M. Julien HERON qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, Mme DOS SANTOS Elisabeth qui a donné pouvoir à M. Jean RECULE et M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à M. Bruno LEBLOND

## **Propositions faites au conseil municipal**

Monsieur le maire soumet aux conseillers une demande du Théâtre des Oiseaux pour participer à leur nouveau projet en milieu rural qui s'adosse à la valorisation du patrimoine. Ce projet consiste à donner une représentation d'un spectacle en extérieur sur la commune moyennant une contribution financière de 1 582.50 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal répond défavorablement à cette demande, au vu du montant sollicité et de l'aide déjà apportée par le prêt de la salle à titre gratuit pour leurs répétitions.

## **Informations données au conseil municipal**

- Cette année, la commune a perçu du Département la somme de 67 152 € au titre des taxes additionnelles aux droits de mutation.

- Notre contrat pour les 2 photocopieurs avec la Sté XEROX prenant fin en décembre 2022, d'autres sociétés ont été consultées. La meilleure offre a été faite par la Sté TOSHIBA, représentant une économie d'environ 50% par trimestre. Celle-ci a donc été retenue.

- Présentation aux conseillers du projet d'aménagement du parking rue de l'église établi par le technicien de l'agence Ingéniery, l'estimation s'élève à 158 400 € TTC.

La commune pensait demander le solde de la subvention du programme triennal d'aide à la voirie 2020-2022 du Département. Seulement, les subventions non réclamées avant le 30 avril 2022 ont été transférées à la communauté urbaine.

Il est envisagé une prorogation du délai sans en connaître, à ce jour, ni la durée ni si la commune pourrait en bénéficier. Dans la négative, il faudra attendre le prochain programme triennal du Département.

- **Rappel** : les modifications souhaitées par le conseil municipal sur le projet d'aménagement du cimetière ont été transmises avant l'été au service compétent de la communauté urbaine GPS&O.

N'ayant aucune nouvelle de leur part, Monsieur le maire a repris contact avec le service pour savoir où en était le projet. Celui-ci a été mis en suspens. En effet, au vu de la loi 3 DS clarifiant la compétence « cimetière » par les communautés urbaines, la CU GPS&O doit statuer sur ces nouvelles modalités.

Nous devons donc encore attendre la décision de la CU pour savoir qui en a la compétence.

Afin de ne pas perdre trop de temps, Monsieur le maire s'est rapproché du technicien de l'agence Ingéniery pour qu'il travaille également sur ce projet cimetière. Les désidératas du conseil lui ont été transmis afin qu'il nous présente une étude de faisabilité.

## ***Les travaux du parking ne pourront commencer qu'après ceux du cimetière.***

- Un nouveau marché de groupement de commande d'électricité a été lancé par le SEY 78 pour les trois prochaines années. Considérant la situation actuelle sur le coût de l'énergie, notre commune s'est retirée de celui-ci afin de pouvoir bénéficier des tarifs réglementés d'EDF.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Ismael YAHIAOUI, le Clos du Lavoir, né le 4 janvier 2023
- Nissa IKOUTAINE, route de Fontenay, née le 20 janvier 2023.



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Début novembre 1918, le chancelier allemand, Max de Bade, demande la suspension des hostilités. Une délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne près de Rethondes, le 8 novembre. Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'armistice est signé.

L'idée d'honorer un soldat inconnu avait été lancée le 20 novembre 1916. Représentant anonyme de la foule des "Poilus", le Soldat inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe à Paris.

Le 11 novembre 1923, le ministre André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir, elle est ravivée tous les soirs à 18h30.

Depuis la loi du 28 février 2012 le 11 novembre commémore non seulement l'armistice de 1918, mais l'hommage est étendu à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels.

**Monsieur le Maire, les conseillers et quelques Joyaciens parmi lesquels on remarquera plusieurs enfants ont déposé une gerbe de fleurs et respecté une minute de silence en leur honneur.**



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## LE COLIS AUX ANCIENS

Dans les petites communes comme dans les grandes, le colis des anciens reste une tradition au moment des fêtes de fin d'année. De plus en plus, certaines d'entre elles proposent deux options à leurs aînés : un repas ou un colis.

Monsieur le Maire assisté des conseillers municipaux a procédé à la distribution du colis aux anciens au cours d'un petit cocktail offert à cette occasion, à la salle Polyvalente en date de 11 décembre 2022.

Pour partager ce bon moment, bon nombre des anciens de la commune avait choisi de venir prendre possession de leur colis, mais il serait fort souhaitable que tous ceux en mesure de se déplacer en fassent de même l'an prochain.



## NOËL A L'ECOLE

Noël, c'est des rires d'enfants....  
c'est des étoiles dans les yeux des petits.....  
c'est de l'amour dans le cœur des grands.



Le Père Noël avait rendez-vous le 15 décembre à la salle polyvalente de Jouy-Mauvoisin pour y rencontrer les enfants de l'école. Après un petit goûter offert à cette occasion le Père Noël a remis à chacun des enfants un cadeau de la part de la municipalité.

**Tout le monde est reparti heureux et satisfait.**



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## CEREMONIE DES VOEUX

C'est dans un décor de légèreté aquatique que Monsieur le Maire et ses conseillers ont présenté leurs vœux à la population.



Après avoir fait son discours, Monsieur le Maire a remis le diplôme de la médaille d'honneur du travail à Monsieur SOULARD pour 30 années de bons et loyaux services.

Le volet officiel étant refermé, le temps de la convivialité et celui du partage de la traditionnelle galette sont arrivés. Chacun en aura profité à sa mesure.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE

AVANT



Remplacement de la porte de l'ancienne Mairie

APRES



Remplacement des persiennes du logement



Remplacement des fenêtres de la salle du conseil et du bureau du maire.



Réfection de la cour d'école



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Les jeux du mardi



Les prochaines dates retenues pour se retrouver et jouer (cartes – scrabble – triamino – et autres jeux de société) sont les mardis :

**14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai et 13 juin 2023**  
à partir de 14h00 à la salle des loisirs.

Notre ludothèque a tendance à s'endormir et nous aimerions bien rencontrer d'autres joueurs pour partager avec nous le plaisir de ces après-midi jeux.

Si vous êtes intéressés, notez ces rendez-vous et n'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre, vous serez accueillis avec grand plaisir.

## Les tarifs de l'eau

**Tarifs de l'eau et assainissement pour l'année 2023.**

Désormais, les redevances, abonnements, tarifs de l'eau potable et assainissement sont indexés sur l'indice des prix à la consommation hors tabac, ce qui correspond pour l'année 2023, en octobre à : +5,68% soit :

**pour l'eau 1,51€/m<sup>3</sup> (1,42 € en 2022)**

**pour l'abonnement 43,32 € (41,00 € en 2022)**

**et pour l'assainissement 1,30€/m<sup>3</sup> (1,23 €/m<sup>3</sup> en 2022)**



Travaux de rénovation de la canalisation d'eau potable permettant à la commune de se raccorder au réseau de Buchelay en cas de nécessité.



## N° d'appel en cas d'urgence

Pour information, les numéros d'appels d'urgence (Eau – Electricité) figurent sur vos factures

# INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE URBAINE « GPS&O »

## Collecte des déchets en 2023



## QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.  
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES  
MÉNAGÈRES**

Mercredi matin



**EMBALLAGES  
RECYCLABLES**

Vendredi matin, toutes les 2 semaines  
à partir du 13 janvier (semaines paires)



**VERRE**

Collecte en points d'apport volontaire



**DÉCHETS VERTS**

Mardi après-midi, du 14 mars au 4 juillet et  
du 22 août au 28 novembre



**ENCOMBRANTS**

3 février, 1<sup>er</sup> juin, 4 septembre et 4 décembre,  
le matin

## NOUVEAU MEMO TRI! À CONSERVER



TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI,  
100 % DES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT



EMBALLAGES CARTONS  
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

## + LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

EMBALLAGES  
PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.

Vous souhaitez remplacer ou obtenir un  
bac plus grand

N° d'appel

INFO DECHETS **01 30 33 90 00**

Vous pouvez également faire une  
demande en ligne en copiant le lien ci-  
dessous dans la barre de recherche de  
votre navigateur

<https://formulaires.demarches.gpseo.fr/dechets-copie/habitat-individuel-bacs-dechets/>



**Yvelines**  
Le Département

## MDPH en ligne : le Département des Yvelines simplifie les démarches et accélère le traitement des demandes

Direction de la Communication du Conseil départemental des Yvelines <[directioncommunication@yvelin...](mailto:directioncommunication@yvelin...)>



Rendez-vous sur  
[mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78)

**MDPH en ligne**  
Remplissez et suivez vos demandes depuis chez vous 7j/7, 24h/24 !  
Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées simplifient vos démarches !



## Découvrez MDPH en ligne

### Avec MDPH en ligne, les Yvelines simplifient vos démarches

Le Département des Yvelines et la Maison départementale des personnes handicapées ont mis en place, avec la CNSA, le service MDPH en ligne. Vous êtes en situation de handicap ? Vous pouvez désormais remplir et suivre vos démarches directement depuis chez vous.

Ce nouveau service permet de réaliser vos demandes d'aide à la vie quotidienne, professionnelle, sociale, étudiante ou encore scolaire. Il est :

- Plus accessible : disponible 24h/24 et 7j/7 depuis votre ordinateur, votre smartphone ou votre tablette
- Plus simple : il vous offre la possibilité de transmettre en ligne toutes vos pièces justificatives
- Plus rapide : les délais de traitement sont raccourcis grâce au téléservice
- Plus sécurisé : il vous permet de suivre votre demande, à tout moment, depuis votre espace personnel.

Rendez-vous sur : [mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78)

Une question ? Les professionnels des Pôles autonomie territoriaux (PAT), les guichets du Département sur le territoire, sont présents pour vous accompagner et vous conseiller dans vos démarches. Retrouvez leurs coordonnées sur [yvelines.fr/pat](http://yvelines.fr/pat) ou au 0 801 801 100